

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2298

présenté par

Mme Sage, M. Templier, M. Bournazel, M. Causse, M. Herth, M. Laronneur, M. Lamirault et
Mme Magnier

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.